

## Comment inscrire un jeune au CRE ?

Vous avez identifié chez votre enfant ou chez l'un de vos élèves des signes de fragilités et des problématiques auxquelles pourrait répondre le CRE ?

Un professionnel en contact avec votre enfant vous a conseillé ce dispositif ?

### Étape 1

#### Prendre un premier rendez-vous avec le coordonnateur du CRE

Il vous présente le dispositif, son fonctionnement et les conditions du contrat, et échange avec vous et votre enfant afin de mieux identifier ses besoins, sa personnalité, ses centres d'intérêts.

À la suite de ce rendez-vous, votre demande est étudiée à la prochaine commission de l'équipe professionnelle qui décide :

- Soit de la prise en charge de votre enfant, en tutorat ou en entrée directe.
- Soit du refus, de sa mise en attente ou de l'orientation vers un autre dispositif.

### Étape 2

#### Le coordonnateur du CRE reprend contact avec vous, vous informe de la décision prise par la commission.

Si il y a prise en charge, il vous propose un deuxième rendez-vous afin d'établir le contrat et définir les objectifs pour une période de 3 mois. Dans le cas d'un tutorat, c'est aussi l'occasion de rencontrer le tuteur de votre enfant.

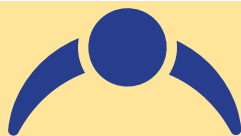
### Étape 3

#### Mise en place des séances de tutorat, des actions et du suivi pour 3 mois.

### Étape 4

#### Le bilan trimestriel :

Au bout des 3 mois, un rendez-vous de bilan est organisé : il permet d'évaluer et de réorienter l'accompagnement si besoin et permet à la commission de décider de la poursuite ou non du contrat.



## Comment devenir tuteur du CRE ?

Vous êtes étudiant à Saint-Claude ?

Vous souhaitez vous engager auprès d'un jeune et contribuer à son épanouissement ?  
Vous souhaitez avoir une première expérience professionnelle ?

Gagner un peu d'argent ?

Vous êtes dynamique, sérieux, créatif, vous avez le sens de l'engagement et du partage ?

**Prenez rendez-vous avec la coordination du dispositif pour un entretien.**

## Contact

Coordination du Contrat de Réussite Educative

Mairie de Saint-Claude

06 07 45 00 73

contrat.reussite.educative@mairie-saint-claude.fr

www.saint-claude.fr





## Le CRE, qu'est-ce que c'est ?

C'est un **accompagnement individuel destiné à des jeunes de 4 à 16 ans**, scolarisés ou non, résidants sur la commune de Saint-Claude et qui présentent des signes de fragilité ou des difficultés dans les domaines éducatif, social ou familial.

## Pour quoi faire ?

Il permet de leur proposer un **soutien éducatif et scolaire** (mais il ne s'agit pas d'aide aux devoirs), ainsi **qu'une ouverture culturelle et des activités récréatives** pour :

- Leur (re)donner le goût et le sens de l'apprentissage, leur apprendre à apprendre.
- Développer l'ouverture et la curiosité intellectuelle.
- Valoriser leurs qualités et leurs centres d'intérêts.
- Développer la confiance, l'estime et le respect de soi et des autres.
- Etc.

L'objectif final est de chercher et d'apporter des réponses pour et avec le jeune - et sa famille - **afin de le remettre dans une logique et une démarche positive.**

## À quelles problématiques le CRE peut-il répondre ?

- Manque de **concentration**, d'attention, découragement dans les apprentissages.
- Difficultés à **s'organiser dans son travail**, aide limitée dans la famille.
- Manque de confiance : **s'affirmer, s'exprimer**, oser demander de l'aide...
- Difficulté de **compréhension** de la langue française, orale et écrite
- Changement soudain d'attitude, renfermement sur soi, isolement, timidité excessive, influençabilité, retours négatifs de l'établissement scolaire (comportement, résultats...)
- Passages difficiles : adolescence, école / collège, déménagement...
- Besoin **d'ouverture culturelle**

*«Avec Arnaud, mon tuteur, j'ai pu apprendre à mieux m'organiser, et il m'a donné envie d'apprendre plus de choses. J'ai pu aussi faire des sorties et participer à des activités avec d'autres jeunes et c'était super !»*

A.B.

## Un contrat ?

Il s'agit d'un contrat d'engagement définissant les objectifs de l'accompagnement et les moyens pour les atteindre. **Il est signé par le jeune et sa famille qui s'engagent ainsi à en respecter les termes.** Ce contrat est signé pour 3 mois, et renouvelable.

**Chaque cas est évalué individuellement et de manière globale** par une équipe de professionnels du secteur social, éducatif, associatif et sanitaire qui se réunit tous les 3 mois. Ces professionnels sont signataires d'une charte de confidentialité.

## Comment ça marche ?

### Le tutorat :

Il s'agit de l'accompagnement individuel d'un jeune par un tuteur, à raison d'une séance en binôme d'1h30 par semaine dans un lieu public (médiathèque, PIJ, Espace Mosaïque, Maison du Peuple...) afin de travailler sur les objectifs définis dans le contrat.

### L'entrée directe :

Il s'agit de permettre à des jeunes un accès facilité à différentes activités sportives, culturelles, artistiques et récréatives.

## Qui sont les tuteurs ?

Ce sont des **étudiants, âgés de plus de 16 ans** et scolarisés sur la ville.

Ils sont recrutés sur entretien, formés et accompagnés par le dispositif, et rémunérés par la ville. Ils sont régulièrement en relation avec le coordonnateur du CRE qui les suit dans leur accompagnement.

Il s'agit pour eux d'une **réelle expérience professionnelle, accompagnée d'une formation**, à faire valoir dans leur scolarité et leur vie professionnelle, d'un engagement citoyen auprès d'un jeune rencontrant des difficultés.

*Le Contrat de Réussite Educative (CRE) est un dispositif national mis en œuvre dans le cadre du Plan de cohésion sociale du 18 janvier 2005. Ce contrat est financé par la ville et l'Etat et fait l'objet d'une convention signée entre le Maire et le Préfet.*

## Un exemple ?

**Objectif à atteindre :** Reprendre confiance pour mieux s'exprimer à l'oral.

### Moyens pouvant être mis en place :

Travailler sur le vocabulaire en se basant sur ce qui intéresse votre enfant, le faire parler de lui et de ce qu'il aime, jouer à des jeux faisant intervenir l'expression orale, favoriser l'échange avec d'autres jeunes, s'engager à participer à des ateliers d'expression proposés par le CRE (théâtre, slam...), etc.

*«J'avais envie d'aider un jeune à mieux s'en sortir à l'école et dans sa vie. J'en ai eu besoin quand j'étais plus jeune, et je n'ai pas eu cette chance. C'est aussi une première expérience professionnelle car j'aimerais travailler dans le milieu de l'éducation».*

M.S.

